

## **Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la thrombectomie cérébrale"**

**La présidente:** M. Frédéric est devenu un grand spécialiste de la santé.

**André Frédéric (PS):** Madame la présidente, je me suis occupé de la commission de l'Intérieur pendant quinze ans et on a choisi un hypocondriaque pour venir en Santé! Vous comprendrez que je suis cela avec beaucoup d'intérêt.

Madame la ministre, comme vous le savez, la journée de lutte contre l'AVC a eu lieu le 29 octobre 2015. Il y a toujours un délai entre le moment où on introduit les questions et où on les pose. À cette occasion, j'ai eu l'occasion de m'informer sur la thrombectomie cérébrale.

La thrombectomie peut être effectuée jusqu'à six heures après que le patient ait subi un AVC. Cette méthode permet de capturer puis d'aspirer le caillot à l'aide d'un fin cathéter. Elle est efficace puisque différentes études montrent que les patients sont fonctionnellement indépendants à nonante jours.

Actuellement, il apparaît que rien n'est réglé concernant le nombre de centres pouvant effectuer cette intervention ou encore concernant les médecins qui peuvent la pratiquer. En effet, des professionnels de la santé semblent préconiser douze à quinze centres en Belgique et des médecins pratiquant vingt à vingt cinq thrombectomies par an, afin d'assurer une expertise dans ce domaine. Un autre constat est également fait quant au matériel utilisé lors de ces interventions. Celui-ci aurait un coût important qui n'est actuellement pas remboursé.

Madame la ministre, il semble qu'un débat soit actuellement en cours au sein de l'INAMI sur ces questions. Puis-je vous demander l'état d'avancement de celui-ci? Quelles initiatives sont envisagées en la matière? Qu'en est-il du coût de ces interventions et quel type de remboursement pourrait-il être mis en place?

Enfin, en ce qui concerne le nombre de centres, les avis des professionnels de la santé seront-ils suivis?

**Maggie De Block, ministre:** Madame la présidente, monsieur Frédéric, je vous remercie pour votre question. La spécialisation des centres est en effet un débat existant au sein de l'INAMI et qui se situe au cœur de ma réforme du paysage hospitalier. Il en va d'une amélioration de l'efficience et de la qualité.

Plusieurs types de remboursement de sondes existent actuellement, notamment pour la thrombectomie, pour la recanalisation d'une occlusion vasculaire. Un dossier de remboursement est actuellement en cours d'analyse à la Commission de remboursement des implants et dispositifs invasifs concernant un dispositif permettant d'extraire un thrombus par voie endovasculaire. Dans le cadre de ce dossier mais également de manière plus globale, une analyse relative à la spécialisation des centres, en termes d'utilisation d'implants, sera aussi réalisée.